

# Devoir d'informer de l'intermédiaire en assurance

(Art. 45 LSA)

## 1 Identité et adresse

.....

.....

.....

.....

.....

ou voir la carte de visite ci-jointe.

## 2 Couverture d'assurance

La couverture d'assurance est exclusivement garantie par la CSS Assurance SA (ci-après appelée assureur), avec les exceptions suivantes:

- **Assurances de protection juridique:** Couverture d'assurance par Orion Compagnie d'Assurance de Protection Juridique SA.
- **Assurance pour hôtes:** Couverture d'assurance par Européenne Assurances Voyages, succursale d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA.
- **Assurance pour décès ou invalidité par maladie:** Couverture d'assurance par Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA.

## 3 Liens contractuels

Nos conseillers à la clientèle sont employés contractuellement par l'assureur. Les courtiers travaillent comme intermédiaires non liés, sur mandat, pour l'assureur.

## 4 Responsabilité pour négligence, faute ou renseignements inexacts

Tous les intermédiaires de l'assureur s'efforcent évidemment de fournir des renseignements exacts et de ne pas commettre d'erreur ou de négligence. Si malgré tout des erreurs surviennent, c'est l'assureur qui est responsable pour ses intermédiaires. Si la couverture d'assurance est garantie par d'autres compagnies (cf. chiffre 2), celles-ci peuvent aussi être tenues pour responsables.

## 5 Traitement des données personnelles

Les sociétés du Groupe CSS (CSS Assurance-maladie SA, CSS Assurance SA, Arcosana SA, ci-après appelées Groupe) utilisent les données des assurés ressortant des documents de proposition pour l'examen du risque, le traitement du contrat, le conseil personnalisé au patient et le suivi, le développement de produits et de prestations de services et le marketing.

Aucune information personnelle n'est fournie à des tiers étrangers au Groupe. Il n'y a d'exception que lorsque la transmission de données est prévue légalement ou si la personne assurée l'autorise.

Les données sont traitées par le Groupe et les gens qu'il mandate (outsourcing) sous forme électronique ou sur papier. Elles sont conservées aussi longtemps que cela est nécessaire pour le traitement des affaires ou prescrit légalement.